UNIVERSITÉ DE LORRAINE

FACULTÉ de MÉDECINE NANCY

-- DECLARATION SUR L'HONNEUR --

A joindre au dossier de présentation du mémoire de spécialité ou au dossier de soutenance de la thèse de docteur en médecine
Disposition votée à l'unanimité des membres du Conseil de Gestion de la faculté de médecine le 30 mai 2018

Ayant été informé(e) qu'en m'appropriant tout ou partie d'une œuvre pour l'intégrer dans mon propre mémoire de spécialité ou dans mon mémoire de thèse de docteur en médecine, je me rendrais coupable d'un délit de contrefaçon au sens de l'article L335-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle et que ce délit était constitutif d'une fraude pouvant donner lieu à des poursuites pénales conformément à la loi du 23 décembre 1901 dite de répression des fraudes dans les examens et concours publics,

Ayant été avisé(e) que le président de l'université sera informé de cette tentative de fraude ou de plagiat, afin qu'il saisisse la juridiction disciplinaire compétente,

Ayant été informé(e) qu'en cas de plagiat, la soutenance du mémoire de spécialité et/ou de la thèse de médecine sera alors automatiquement annulée et suspendra de facto la délivrance du diplôme de docteur en médecine et/ou du diplômes d'études spécialisées (DES), dans l'attente de la décision que prendra la juridiction disciplinaire de l'université,

J'atteste sur l'honneur
Ne pas avoir reproduit dans mes documents tout ou partie d'œuvre(s) déjà existante(s), à l'exception de quelques brèves citations dans le texte, mises entre guillemets et référencées dans la bibliographie de mon mémoire.

A écrire à la main
« J'atteste sur l'honneur avoir connaissance des suites disciplinaires ou pénales que j'encours en cas de déclaration erronée ou incomplète »

Date _____

Nom - prénom du postulant

Signature du postulant